

Libéralités graduelles et résiduelles : approche pratique

Niveau : Expert

Durée : 0,5 jour(s) soit 3,5 heure(s)

Public concerné :

Notaires et collaborateurs du notariat

Objectifs pédagogiques :

Etre en mesure, à partir de questions précises, de faire évoluer les bonnes pratiques et les conseils aux clients sur les montages successoraux en ayant recours aux libéralités graduelles et résiduelles

Contenu :

Les problématiques d'ordre civil

- Formalisme d'acceptation : quid de l'acceptation par LRAR par le deuxième gratifié vue dans certaine formule ?
- Transmissions en cascade : plus de deux transmissions sont-elles possibles dans le cas de la résiduelle ?
- Ecueils de l'état de vulnérabilité du gratifié : cas du mineur second gratifié, la non-acceptation de la donation doit-elle être assimilée à une renonciation soumise à autorisation du juge ?
- Etendue de la subrogation prévue pour les valeurs mobilières : apport de parts sociales à une société par actions ? apport d'un immeuble à une société civile ? A une société par actions ? Que penser de la vision large de certains ?
- Périmètre de mise en œuvre : possibilité d'application à la donation d'une somme d'argent ?
- Quelle application de l'article 924-4 dans une donation-partage transgénérationnelle au décès de G1 ? Au décès de G2 ?
- Peut-on imaginer qu'une subrogation conventionnelle puisse-être valable quelle que soit la nature du bien ? (Quid du projet de réforme de succession à ce sujet ?).

Les problématiques d'ordre fiscal

- Quelles application du régime Dutreil lors de la deuxième transmission ?

Page 1 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 DELEGATION LILLE : 9 rue de Puébla 59000 LILLE

Tél. +33 3 20 15 98 75 – Fax : +33 3 20 15 98 76 – Courriel : lille@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

- Quelle application de l'article 751 du CGI lors de la deuxième transmission ?
- Quel ordre de rédaction des clauses entre le droit de retour et la clause résiduelle ?
- Quel intérêt fiscal d'inclure une clause résiduelle en cas de donation aux neveux / nièces ?

Prérequis :

Bonnes connaissances et pratique courante du droit des successions et des libéralités

Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Page 2 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION LILLE** : 9 rue de Puébla 59000 LILLE

Tél. +33 3 20 15 98 75 – Fax : +33 3 20 15 98 76 – Courriel : lille@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Evaluation à froid à l'issue de la formation :

Une enquête annuelle en ligne est adressée au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail

Remise d'une attestation

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation
